

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 04 avril 2022 (17ème séance)

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

12

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Laurent WAGNER, Yann JAMING, Laurent SLAVIK, Michel GREFF, Marie-Claude MALLICK, Christelle SCALEGNO-MULLER, Sophie ROJIC, Armand CHRIST, Pascal HAMMAN, Honoré VERGNE et Patrice NAGEL.

Sont absents : MM. Loïc MALLICK et Sylvain BERGWEILER, excusés.

DATE DE CONVOCATION : 29 mars 2022

Le compte-rendu de la séance du 07 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

POINT 1 - BUDGETS

A) Commune

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

A - Section de fonctionnement

Dépenses totales	826 000.00 €
dont virement à la section d'investissement (art 023)	480 680.00 €

Recettes totales	826 000.00 €
dont excédent antérieur reporté (art 002 - délib 07/03/22)	451 778.35 €

B - Section d'investissement

Dépenses totales	620 320.00 €
dont déficit antérieur reporté (art 001- délib du 07/03/22)	13 886.95 €

Recettes totales	620 320.00 €
dont virement de la section de fonctionnement (art 021)	480 680.00 €

B) Lotissement Pehl

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget 2022 du lotissement Pehl. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses totales	384 535.63 €
dont déficit de fonctionnement reporté (art 002)	69 535.63 €

Recettes totales	384 535.63 €
------------------	--------------

Section d'investissement

Dépenses totales	155 000.00 €
------------------	--------------

Recettes totales	155 000.00 €
------------------	--------------

POINT 2 - TAUX DES TAXES

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022, à savoir :

Taxe foncière (bâti) :	23.39 %
Taxe foncière (non bâti) :	35.47 %.

POINT 3 - P.L.U. - PRESENTATION DU PADD (Plan d'aménagement et de développement durable)

Dans le cadre de la procédure de mise en place du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) pour la commune de LIXING-LES-ROUHLING, une présentation du PADD a été faite par M. Laurent SLAVIK, Adjoint chargé de l'urbanisme.

Les différents aspects du plan ont fait l'objet d'échanges constructifs confirmant les objectifs annoncés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avancement du plan d'aménagement de développement durable sous sa forme de travail non définitive.

POINT 4 - ACHAT CUVE D'ARROSAGE

Ce point a été retiré.

POINT 5 - ACHAT POMPE PISCINE

Sur proposition de M. Yann JAMING, Adjoint chargé de la piscine communale, le Conseil Municipal décide de l'achat d'une pompe de filtration Kripsol KS301 pour le remplacement de la pompe défectueuse.

Montant du devis SARL JP PISCINES 57 : 1 020.00 € TTC

POINT 6 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

1-Sur proposition de M. Laurent SLAVIK, Adjoint à l'urbanisme, le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain concernant la vente du bien cadastré Section 3 n° 25 (14, rue de Forbach) d'une superficie de 759 m².

2-Sur proposition de M. Laurent SLAVIK, Adjoint à l'urbanisme, le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain concernant la vente du bien cadastré Section 3 n° 473/357 (5Bis, rue Principale) d'une superficie de 8a42ca.

POINT 7 - DIVERS - INFORMATIONS

1-Réseau Très Haut Débit

Le Maire informe que le déploiement de la fibre va débuter prochainement dans la commune en concertation avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

2-Le Maire fait le point sur les dossiers en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 08/04/2022

Le Maire,

C. Fellier



Compte-rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le 08/04/2022
et publication ou notification le 08/04/2022